CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR PISTE

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club DYNAMIC MOTO CLUB LAMOTHAIS
N° d'affiliation 2097
Date 23 MAI 2014
Lieu LAMOTHE LANDERRON
N° d'épreuve FFM 706
Organisateur technique GORET PATRICK
Adresse LA GARENNE 33190 LAMOTHE LANDERRON
e-mail dynamic moto club lamothair
Téléphone 06 77 36 71 76 05 56 61 72 94

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ROBERT SAMBARREY — Licence :
Directeur de course adjoint ---------- — Licence :
Délégué FFM ---------- — Licence :
Arbitre SAMBARREY LAURENT — Licence :
Juge de départ LAMARQUE PHILIPPE — Licence :
Commissaire technique responsable CHAVERON PATRICE — Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➲ **Championnat de France de ~~Grass Track~~** SPEEDWAY
☐ Open ☐ Side-car ☒ 250cc ☐ 85-129cc ☐ Kids

➲ **Championnat de France de Short Track**
☐ Solo

➲ **Championnat de France de Speedway**
☐ 500cc

➲ **Championnat de France à l'Ancienne**
☐ 250cc ☐ 500cc

➲ **Courses hors Championnat de France**
- **Grass-Track** ☒ Inter sur invitation ☐ Open ☐ 85-129cc ☒ Side-car
  ☒ Européen sur invitation ☐ 250cc ☒ Kids
- **Short-Track** ☐ Solo
- **Speedway** ☒ Inter sur invitation ☒ Européen sur invitation ☒ 500cc

Engagement :

Site Internet www.engage-sports.com
Contact Gwenaëlle Amaro — Adresse 74, Avenue Parmentier – 75011 Paris
Téléphone 01 49 23 85 64 — e-mail gamaro@ffmoto.com

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les moteurs à 2 Temps ou de 150 € pour les moteurs à 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- DOCTEUR GILLET, DOCTEUR DONEC
Nombre de secouristes ---------- 8 Nombre d'ambulance(s) ----- 2
Hôpital le plus proche ------ MARMANDE Temps de trajet (en min) ---- 10 minuter

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ---------- LA GARENNE
Adresse ---------- 33190 LAMOTHE - LANDERRON
GPS – Latitude (Nord) ---------- GPS – Longitude (Est) ----------

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---- 380 mètres Largeur minimum de la piste -- 12 mètres
Nombre de OCP* ---------- 6
*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 10/04/2014 SPEEDWAY Dynamic Moto Club Lamothais "La Mairie" 33190 LAMOTHE LANDERRON Tél. / Fax : 05 56 61 72 94	Date : le 10 avril 2014 N° 3 LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME Sous réserve de présentation de l'attestation d'assurance	Date : 28/04/14 Numéro : 14/0390 FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club SPEEDWAY
N° d'affiliation 2097 Dynamic Moto Club Lamothais
Lieu LAMOTHE LANDERRON "La Mairie"
33190 LAMOTHE LANDERRON
N° d'épreuve FFM 706 Tél. / Fax : 05 56 61 72 94

Date 28 MAI

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
12H	19H	Contrôle technique	TOUTES CATEGORIE	7H
14H	15H	ESSAIS LIBRES	CHAMPIONNAT DE FRANCE 250 cc SOLO SPEEDWAY 500 cc INVITATION 80 et 125 cc INVITATION SIDES CARS 500 cc	1H
15H	15H05	1 MANCHE	CHAMPIONNAT DE FRANCE 250cc	
15H05	15H10	Essai side cars	INVITATION	
15H10	15H15	Essai 80 125cc	INVITATION	
15H15	15H20	2 MANCHE	250cc CHAMPIONNAT DE FRANCE	
15H20	15H25	1 MANCHE SIDE CARS	INVITATION	
15H25	15H30	1 MANCHE 500cc	INVITATION	
		REFLECTION DE PISTE		
15H45	15H50	3 MANCHE 250cc	CHAMPIONNAT DE FRANCE	
15H50	15H55	2 MANCHE 500cc	INVITATION	
15H55	16H	4 MANCHE 250cc	CHAMPIONNAT DE FRANCE	
16H	16H05	3 MANCHE 500cc	INVITATION	
16H05	16H10	1 ESSAIS 500cc	TROPHEE RMA	
16H10	16H15	2 ESSAIS 500cc	TROPHEE RMA	
		REFLECTION DE PISTE		
16H30	16H35	5e MANCHE 250cc	CHAMPIONNAT DE FRANCE	
16H35	16H40	6 MANCHE 250cc	CHAMPIONNAT DE FRANCE	
16H45	16H50	4 MANCHE 500cc	INVITATION	
16H50	16H55	2 MANCHE SIDECARS	INVITATION	
16H55	17H	3 ESSAIS 500cc	TROPHEE RMA	
17H	17H05	4 ESSAIS 500cc	TROPHEE RMA	
17H05	17H10	ESSAIS 80 125cc	INVITATION	
		REFLECTION DE PISTE		
17H30	18H15	ESSAIS 500cc INTERNATIONAUX	TROPHEE SOTREVI	
18H20		BRIEFING PILOTE	TROPHEE RMA TROPHEE SOTREVI	
18H40		REUNION JURY		

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09